

# DÉCHÈTERIE DE **VERFEIL**





#### **ADRESSE**

Avenue Gaston Averseng 31590 Verfeil



## HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 9h30-12h / 13h30-18h

Mardi : Fermée

Mercredi: 9h30-12h / 13h30-18h

*Ieudi : Fermée* 

Vendredi: 9h30-12h / 13h30-18h Samedi: 9h30-12h / 13h30-18h Dimanche: 9h30-12h / 13h30-18h

Fermeture les jours fériés.

#### **DÉCHETS ACCEPTÉS**

- Gravats et inertes
- Déchets végétaux : feuilles, tontes, tailles, branchages
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : vidés, sans emballages ni aliments
- Métaux
- Tout venant incinérable et non incinérable
- Cartons
- Verre
- Bouteilles et flacons plastiques
- Huile de vidange
- Batteries usagées, piles, piles boutons et ampoules
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants
- Bois
- Éléments d'ameublement
- Papiers, journaux, revues

#### **DÉCHETS REFUSÉS**

- Déchets professionnels et assimilés
- Ordures ménagères et déchets putrescibles
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- Déchets anatomiques
- Médicaments
- Déchets dangereux exclus de la liste des produits acceptés (liste en possession de l'agent d'accueil)
- Amiante
- Cadavres d'animaux et viandes diverses
- Produits explosifs ou radioactifs
- Véhicules ou bateaux hors d'usage
- Pneus
- Produits pyrotechniques (fusées à main, fumigènes, etc.)
- Bouteilles de gaz, bouteilles sous pression (plongée, oxygène, etc.)
- Extincteurs
- Terre
- Tout autre déchet ne faisant pas partie de la liste des déchets acceptés de par sa nature et/ou sa quantité

### **CONDITIONS D'ACCÈS ET DE DÉPÔT**



# PERSONNES ET VÉHICULES AUTORISÉS

L'accès est réservé aux particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois\*. Sont admis les véhicules de tourisme, avec ou sans remorque, de poids total inférieur à 3,5 T et de longueur inférieure à 8 m (attelage compris).

Détails des véhicules non admis sur : <a href="https://www.decoset.fr">www.decoset.fr</a> Page «Déchèteries» \*Ou munis d'un PASS DÉCHÈTERIE valide.



#### VOLUMES DES DÉPÔTS PAR VÉHICULE

- Volume journalier: 3m³
- Gravats: 1m³
- Huile de vidange : 20 L max.
- Huile de friture : 20 L max.
- TVI: 1 m de longueur max.
- Déchets verts : 2 m de longueur max. et diamètre inférieur à 20 cm